



**KPMG S.A.**  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex  
France



**Grant Thornton**  
**Membre français de Grant Thornton**  
**International**  
29 rue du Pont  
92200 Neuilly sur Seine  
France

# *Voyageurs du Monde S.A.*

***Rapport des commissaires aux comptes sur  
l'émission de valeurs mobilières avec maintien du  
droit préférentiel de souscription***

Assemblée générale mixte du 29 avril 2021 - résolution n°13  
Voyageurs du Monde S.A.  
55 rue Sainte Anne - 75002 Paris  
*Ce rapport contient 3 pages*  
Référence : FC/SC/VdB



**KPMG S.A.**  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex  
France



**Grant Thornton**  
**Membre français de Grant Thornton**  
**International**  
29 rue du Pont  
92200 Neuilly sur Seine  
France

## **Voyageurs du Monde S.A.**

Siège social : 55 rue Sainte Anne - 75002 Paris  
Capital social : €3.691.510

### **Rapport des commissaires aux comptes sur l'émission de valeurs mobilières avec maintien du droit préférentiel de souscription**

Assemblée générale mixte du 29 avril 2021 - résolution n°13

A l'Assemblée générale mixte de la société Voyageurs du Monde S.A.,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 228-92 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au conseil d'administration de la compétence de décider une émission d'actions, d'obligations à bons de souscription d'actions, de bons de souscription d'actions, d'obligations convertibles et ou échangeables en actions, pour un montant maximum de 55.372.500 euros pour les valeurs mobilières représentatives de titres de créances donnant accès immédiatement ou à terme à une quotité du capital, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer. Le montant maximum de l'augmentation du capital susceptible de résulter de cette émission s'élève à 651.441 euros.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de 12 mois la compétence pour décider une émission. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et suivants du code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur l'émission proposée et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'émission qui serait décidée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur le prix d'émission des titres de capital à émettre donné dans le rapport du Conseil d'administration.

Les conditions définitives dans lesquelles l'émission serait réalisée n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci.

**Voyageurs du Monde S.A.**  
*Rapport des commissaires aux comptes sur l'émission de valeurs mobilières avec  
maintien du droit préférentiel de souscription  
14 avril 2021*

Conformément à l'article R. 225-116 du code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de cette délégation par votre Conseil d'administration.

Paris La Défense, le 14 avril 2021

KPMG S.A.

Vincent de Becquevort  
Associé

Neuilly sur Seine, le 14 avril 2021

**Grant Thornton**



Vianney Martin  
Associé